

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1339

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE 28

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« la convention mentionnée »,

les mots ;

« les accords mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.